

Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux couvrant l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tenue le mardi 15 avril 2025 à 18 h 30 en mode virtuel.

**Présences en direct : 75 personnes, dont 71 membres**

.....

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Mme Marie-Christine Vézina, maître de cérémonie, souhaite à tous la plus cordiale bienvenue à cette assemblée générale annuelle qui se tient entièrement en mode virtuel. Elle présente les intervenants qui assurent le déroulement de l'assemblée, c'est-à-dire, M. André Massicotte, président, M. Léo Trépanier, vice-président, Mme Annabelle Veillette, secrétaire qui est assistée par Mme Pénélope Toupin et M. Bryan Dubois Bourque, directeur général.

### **1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

Présentation d'une capsule vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

.....

## **2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Présentation d'une capsule vidéo qui explique le fonctionnement de la plateforme numérique.

### **2.1 Règles pour participer à l'AGA**

Mme Marie-Christine Vézina rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir.

### **2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que Mme Pénélope Toupin et M. Rafaël Massicotte-Bourbeau soient nommés comme scrutateurs de l'assemblée.

La proposition est adoptée à la majorité.

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par Mme Annabelle Veillette.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
    - 5.2.4. Élection par acclamation
  - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024**

M. André Massicotte rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024 soit adopté.

La proposition est adoptée à la majorité.

---

### **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**

### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

Rapport du conseil d'administration livré par M. André Massicotte.

Il remercie M. Maxime Normandin, dont le mandat se termine aujourd'hui après plus de 12 années comme administrateur de la Caisse.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Rapport livré par M. André Massicotte.

- Les situations de conflit d'intérêts : Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts aux personnes intéressées : Une dérogation a été observée quant aux dépôts et aux prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse. Elle a été régularisée selon les dispositions prévues.
- Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code : Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

### **3.3 Rapport financier**

M. Bryan Dubois Bourque présente les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, une capsule vidéo présente les résultats financiers de la Caisse.

Le rapport financier au 31 décembre 2024 est disponible sur le site Internet de la Caisse.

### **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Présentation faite par Mme Marie-Josée Bisson, directrice soutien à la direction générale et responsable de l'engagement dans la communauté à la Caisse.

Elle invite Messieurs Guy Veillette et Hubert Damphousse à se joindre à elle pour discuter de l'impact du partenariat de la Caisse avec le Carrefour emploi Mékinac dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au travail.

Présentation d'une capsule vidéo de l'événement dédié aux 82 étudiants de la Mauricie qui ont bénéficié d'une bourse de la Fondation Desjardins en 2024.

---

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisqu'aucune question n'est posée, M. Bryan Dubois Bourque profite de ce moment pour rappeler aux membres que le programme d'accompagnement-transport de la Caisse est toujours en vigueur. Ce programme, en partenariat avec les 3 centres d'action bénévole des MRC de Mékinac et Des Chenaux, permet aux membres qui voudraient bénéficier d'accompagnement-transport pour se rendre dans l'un des 5 centres de services de la Caisse de bénéficier d'un transport entièrement gratuit.

## 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne, élément distinctif des caisses Desjardins.

### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Présentation de la recommandation de partage des excédents annuels par M. Bryan Dubois Bourque.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la répartition des excédents annuels suivante :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)		
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		<b>11 983</b>
Virements réglementaires et autres ajustements		<b>(3 281)</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus -value <sup>1</sup>	(4 164)	
• Autres éléments du résultat	671	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	211	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1	
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>8 702</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		<b>(1 768)</b>
• Ristourne	(2 011)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	516	
• Affectation au FADM	(273)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		<b>0</b>
Affectation à la réserve générale		<b>(6 934)</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>0</b>

**FADM**  
Fonds d'aide au développement du milieu

**RRE**  
Réserve pour ristournes éventuelles

### PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		<b>253</b>
Épargne et placements	<b>0,58 \$</b>	<b>359</b>
Fonds		<b>104</b>
Prêts et marges de crédit		<b>519</b>
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>252</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>129</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>	<b>347</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1000 \$ honoraires et commissions</b>	<b>47</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>2 011</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant l'année.

Cette proposition sera soumise à un vote en différé.

## 5.2 Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président est lui-même une personne candidate, M. Léo Trépanier, vice-président, agira comme président d'élection tel que le prévoit le règlement intérieur caisse et Mme Annabelle Veillette agira comme secrétaire d'élection.

### 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Rapport livré par M. Léo Trépanier, président du comité Mise en candidature.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet et notre page Facebook);
- Publicité dans le journal local.

Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité et en gouvernance;
- 3 - 4 femmes et 2 - 3 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires ont également été invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 de 18-34 ans, 3 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus;
- des personnes représentant les secteurs suivants : Batiscan, Champlain, Ste-Anne-de-la-Pérade, St-Luc-de-Vincennes, St-Prosper, Ste-Thècle, St-Adelphe, Ste-Geneviève-de-Batiscan, St-Maurice, St-Narcisse, St-Stanislas, St-Tite, Hérouxville, St-Roch-de-Mékinac, St-Séverin et Trois-Rives.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur sont :

M. Claude Groleau	M. Normand Hamelin
M. André Massicotte	Mme Roxanne Monfette

### 5.2.4 Élection par acclamation

Puisque le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à pourvoir, M. Léo Trépanier déclare élus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

M. Claude Groleau	M. Normand Hamelin
M. André Massicotte	Mme Roxanne Monfette

Un tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible est disponible sur le microsite Internet de la Caisse et à la Caisse sur demande.

### **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

Mme Marie-Christine Vézina rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé en direct à cette assemblée, ils pourront voter en toute connaissance de cause.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. Si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

Dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 19 avril 2025.

.....

## **6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

Le président remercie les membres présents à cette assemblée générale annuelle pour leur confiance et leur implication ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse.

.....

## **7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes**

Pour : 94 %                      Contre : 6 %

### Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

---

Président

---

Secrétaire